

CHARGES DE SCOLARITÉ ATELIERS THÉÂTRE 6 - 11 ANS / 12-17 ANS

Le Centre des Arts de la Scène est un établissement associatif et conventionné.

Vous avez également la possibilité de vous acquitter de vos charges de scolarité de manière mensuelle ou trimestrielle.

Atelier théâtre « 6-11 ans » : Vous suivrez au minimum 2 heures de cours par semaine soit 60 heures sur l'année.

Charges mensuelles : 50 euros mensuel (soit 450 euros l'année).

Atelier théâtre « 12 - 17 ans » : Vous suivrez au minimum 2 heures 30 de cours par semaine soit 75 heures sur l'année

Charges mensuelles : 60 euros mensuel (soit 540 euros l'année).

Les frais d'inscription et d'assurance correspondent à la somme de 50 euros pour l'année scolaire.

